

Rouyn-Noranda, le 7 octobre 2021

Par courriel

Monsieur Vincent Rousson

Recteur

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Objet : Transfert des assurances – Réseau de l'Université du Québec

Monsieur,

Le vendredi 1^{er} octobre, nous avons appris avec stupéfaction que l'Université du Québec à Montréal (UQAM) refusait de signer la lettre d'entente devant permettre le transfert des assurances collectives des membres du Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM) de Desjardins Assurances vers le contrat de la FNEEQ de La Capitale. Cette position de l'UQAM, vous le savez, aura pour effet de nuire gravement à la poursuite du processus de transfert pour les autres composantes du réseau, voire de l'empêcher étant donné la volonté de l'UQ d'accepter le transfert si toutes les composantes y adhèrent.

Ce refus de la direction de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de signer la lettre d'entente à 48 heures de l'échéance fixée va à l'encontre du travail mené par les parties depuis environ trois ans. De fait, plusieurs étapes ont déjà été franchies depuis novembre 2018 avec les représentantes et représentants du réseau de l'Université du Québec pour concrétiser ce transfert et la très grande majorité des directions des établissements touchés ont récemment entériné l'entente proposée. De fait, ce changement d'assureur comporte de multiples avantages sur la qualité de service attendue et d'économies significatives sur les primes, des avantages indéniables pour notre université et pour les membres de notre syndicat.

La position actuelle de l'UQAM aurait pour conséquence de priver 3000 personnes chargées de cours de l'ensemble du réseau UQ de ce transfert vers un meilleur assureur, dont les chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue qui ont adopté la lettre d'entente à l'unanimité le 16 septembre dernier lors de l'Assemblée générale annuelle. Il est important de rappeler ici que les préoccupations syndicales à propos de l'assurance médicaments et de l'assurance salaire remontent à plusieurs années et ont fait l'objet de nombreuses discussions lors des comités de relations de travail et des tables de négociation pour le renouvellement de la convention collective. Nous nous devons d'afficher notre grande satisfaction de constater que l'UQAT a reconnu les bénéfices du projet de transfert vers l'assurance de la FNEEQ et d'accepter de signer une lettre d'entente pour le mettre en œuvre.

Ainsi, vous comprendrez pourquoi nous avons senti qu'il était essentiel de vous informer de cette position de l'UQAM et surtout, nous sollicitons votre contribution pour tenter toute intervention qui pourrait mener à une conclusion positive de ce dossier.

En espérant pouvoir compter sur votre collaboration dans ce dossier, nous vous prions d'agréer, M. Rousson, nos salutations distinguées,

Les membres de l'exécutif du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue :

Francis Bouffard, Président

Mario Ross, Vice-président à la convention collective

Maude Labrecque-Denis, Vice-présidente à la vie syndicale

Massimiliano Zanoletti, Secrétaire-trésorier

c.c. Madame Lucie Poulin, Directrice des Ressources humaines

Madame Caroline Quesnel, présidente FNEEQ

Madame Christine Gauthier, Vice-Présidente de la FNEEQ, responsable du Regroupement université

